



RÉSERVER ET PAYER SES RANDONNÉES

Quelques recommandations et conseils pour faciliter le traitement de vos inscriptions !

- RÉSERVATIONS

Plusieurs moyens sont à votre disposition pour réserver – ou annuler dans le respect de l'**Article 5 du règlement intérieur** - vos randonnées :

. **Par courrier** à l'adresse :

Les Cent Pieds
107 Rue des Poinsétias
P K 16
97430 le TAMPON

Le courrier peut être envoyé par voie postale ou déposé directement dans la boîte aux lettres de l'association.

. **Par mail** à l'adresse :

reservations-lescentpieds@orange.fr

. **Par téléphone** pour des **réservations ou annulations de dernière minute** ou en « **cas d'urgence** » :

. *Le bureau* : 0262 59 58 76. En cas de répondeur, laissez un message.

. *Le portable* : 0692 87 74 71

Lors de vos inscriptions **précisez**, en plus de **la date, le lieu de la randonnée**, cela facilitera leurs traitements en cas d'erreur éventuelles sur les dates.

Inscrivez-vous suffisamment à l'avance, car le nombre de places peut être limité par la capacité du bus ou par le nombre de places disponibles dans les gîtes lors des sorties les week-ends.

Si on ne vous rappelle pas, c'est que votre inscription est effective. On vous contactera seulement si vous êtes en liste d'attente.

- PAIEMENTS

Plusieurs moyens sont aussi à votre disposition pour régler, dans les temps, vos randonnées en accord avec l'**Article 4 du règlement intérieur**.

. **Par chèque** à l'ordre des Cent Pieds.

Notez **au dos du chèque** :

. **Votre nom ou vos noms en cas de paiement pour plusieurs personnes.**

. **La date de la randonnée ou le détail des dates en cas de paiement pour plusieurs randonnées.**

. **Par virement bancaire.**

Le RIB de l'association est à votre disposition sur demande. Dans le formulaire proposé sur le site de votre banque inscrivez :

. **La date de la randonnée ou les dates en cas de paiement pour plusieurs randonnées.**

. **Votre nom, car il peut arriver que le nom du titulaire du compte soit différent du nom sous lequel on vous connaît.**

. **Envoyez un mail aux Cent Pieds** pour le suivi de votre règlement.

. **En espèces, prévoyez l'appoint**, cela simplifiera la gestion du « fichier des avoirs ». N'oubliez pas aussi **de noter à quelle(s) randonnée(s) correspond le paiement.**

Ce sont, pour vous, des **PETITS GESTES ET HABITUDES** à adopter mais pour les bénévoles qui en ont la charge, un **GAIN DE TEMPS ÉNORME**, dans la gestion de l'association.